



2024

Rapport des budgets primitifs 2024

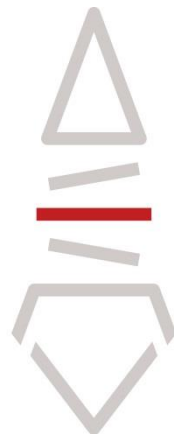


Table des matières

1.	Les orientations 2024.....	4
1.1.	Une politique budgétaire maîtrisée et saine.....	4
A.	Budget principal – Section de Fonctionnement	4
A.1.	Les dépenses de fonctionnement	4
A.1.1.	Chapitre 011 – Les charges à caractère général	6
A.1.2.	Chapitre 012 – Les charges de personnel.....	6
A.1.3.	Chapitre 014 – Atténuations de produits	7
A.1.4.	Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	9
A.1.5.	Chapitre 66 – Charges financières	9
A.1.6.	Chapitre 67 – Charges spécifiques.....	9
A.1.7.	Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	10
A.1.9.	Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	10
A.1.10.	Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	10
A.2.	Les recettes de fonctionnement	10
A.2.1.	Chapitre 013 – Atténuations de charges.....	11
A.2.2.	Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes.....	11
A.2.3.	Chapitre 73 – Impôts et taxes.....	11
A.2.4.	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	13
A.2.5.	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	15
A.2.6.	Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	15
B.	Budget principal – Section d’investissement.....	16
B.1.	Les dépenses d’investissement	16
B.1.1.	Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	17
B.1.2.	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	19
B.1.3.	Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	19
B.1.4.	Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	19
B.2.	Les recettes d’investissement.....	19
B.2.1.	Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	20
B.2.2.	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	21
B.2.3.	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	21
B.2.4.	Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	21
B.2.5.	Chapitre 024 – Produits des cessions.....	21
B.2.6.	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	22
B.2.7.	Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	22

C. Budgets annexes	23
C.1. Budget Annexe – Déchets	23
C.2. Budget Annexe – SPANC.....	26
C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités	29
C.4. Budget Annexe – IADS.....	32
Annexe n°1 - Évolution des dépenses et des recettes d'investissement de 2017 à 2024 ? ..	35
2. Lexique.....	36

1. Les orientations 2024

1.1. Une politique budgétaire maîtrisée et saine

Les orientations budgétaires 2024 ont été présentées et débattues lors du conseil communautaire du 15 février dernier. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte économique international, avec la poursuite de l'inflation élevée, qui impacte nos dépenses, et le contexte financier contraint dans lequel nous nous trouvons.

Le budget 2024 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement avec une programmation pluriannuelle de 14 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat.

La situation financière de Haute-Corrèze Communauté reste saine. Notre capacité de désendettement est inférieure à 4 années, bien en dessous des seuils d'alertes. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2023.

Toutefois, l'élaboration du budget 2024 a été guidée par la prudence. Le choix a été fait de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Ces prévisions budgétaires 2024 tiennent compte des contraintes du contexte économique, des dispositions de la loi de finances 2024 et du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 (sauf pour le budget annexe SPANC qui reste en nomenclature M49).

A. Budget principal – Section de Fonctionnement

A.1. Les dépenses de fonctionnement

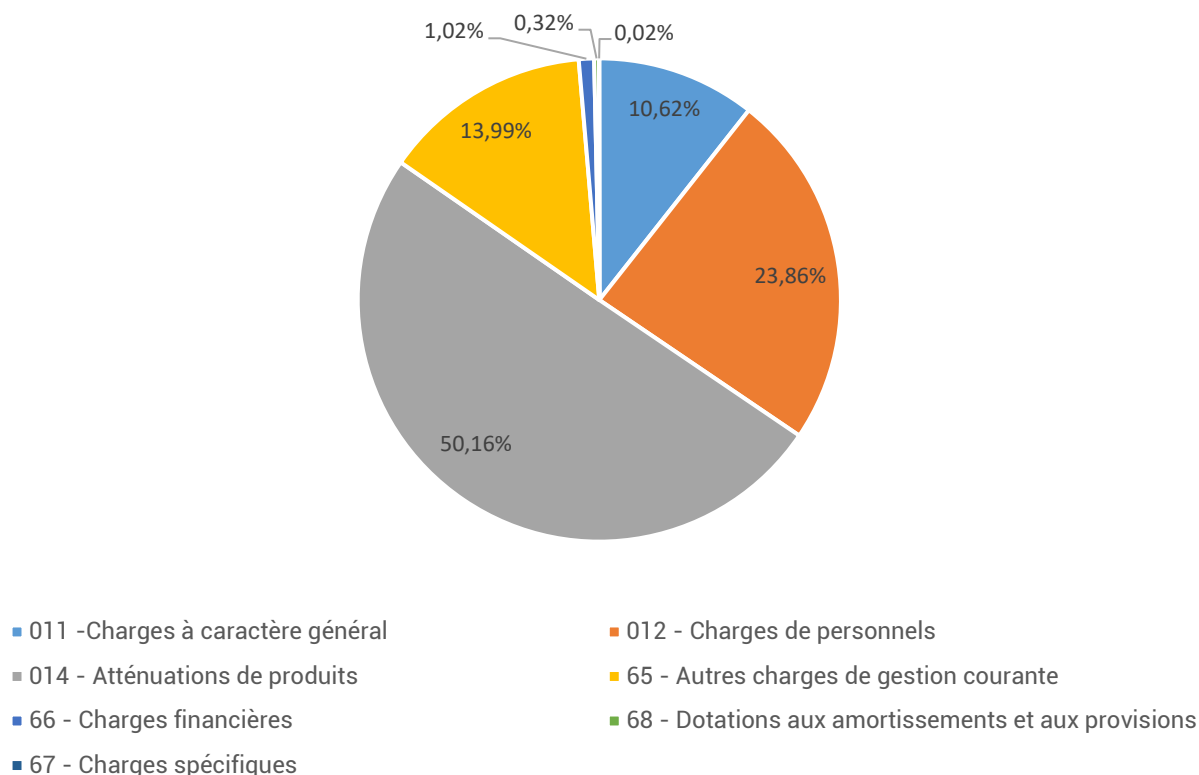
Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 25 701 000,00 €.

La montée en puissance de la compétence mobilité, habitat, du développement de la politique d'attractivité, de la réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier ont un impact sur les charges à caractère général et les charges de personnel.

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront stables en 2024.

	BP 2023 (BP+BS+DM)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 998 250,00 €	2 335 400,00 €
012 - Charges de personnel	4 853 000,00 €	5 244 600,00 €
014 - Atténuations de produits	10 934 000,00 €	11 026 700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 646 550,00 €	3 074 792,96 €
66 - Charges financières	246 000,00 €	225 000,00 €
67 - Charges spécifiques	50 300,00 €	5 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	87 000,00 €	70 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	1 529 400,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	21 344 500,00 €	21 981 492,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 250 100,00 €	2 003 507,04 €
042 - Opération d'ordre entre section	1 573 000,00 €	1 716 000 €
TOTAL DPENSES FONCTIONNEMENT	24 167 600,00 €	25 701 000,00 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024



A.1.1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

	2023	2024
Charges à caractère général (chap 011)	1 998 250 €	2 335 400 €

Les charges à caractère général comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Fluides (électricité, combustible) = 185 183 €
- Fournitures de petit équipement = 84 560 €
- Contrats de prestation de services = 332 860 € (dépenses nouvelles : suivi-animation PIG Habitat, mobilité : transport à la demande, covoiturage)
- Locations immobilières = 66 300 € (locations locaux médiathèque, locaux ALSH du Chavanon)
- Entretien terrains = 108 300 € (dont entretien sites, sentiers de randonnée, ...)
- Maintenance = 162 232 €
- Etudes et recherches = 178 400 € dont étude pré-figurative ZAT, étude faisabilité abattoirs, étude pour le transfert de compétences eau et assainissement.
- Formations : 74 650 €
- Honoraires = 105500 € (commissaires enquêteurs PLUI, missions optimisation ressources fiscales et financières, accompagnement projet d'administration)
- Voyages et déplacements = 47 150 €
- Publications = 78 100 €
- Frais de télécommunications = 38 930 €
- Remboursement frais aux communes membres (occupation et charges des centres de loisirs, du Relais Assistance Petite Enfance Itinérant...)
- Taxes foncières = 108 900 €
- Actions pour améliorer la qualité de vie au travail : 7 500 €

A.1.2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

	2023	2024
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 853 000,00 €	5 244 600,00 €
<i>Charges de personnel</i>	<i>4 685 000,00 €</i>	<i>5 132 800,00 €</i>
<i>Mise à disposition</i>	<i>168 000,00 €</i>	<i>111 800,00 €</i>



Mise à disposition	2024
Mise à disposition Syndicat de la Diège – assistance à maîtrise d’ouvrage travaux	40 000,00 €
Mise à disposition personnel des communes membres	63 000,00 €
Mise à disposition agent PNR - Géotreck	8 800,00 €
TOTAL	111 800,00 €

Les charges de personnel représentent environ 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint.

Pour l’année 2024, il est proposé d’inscrire le financement de postes supplémentaires suivants :

- 0,5 référent famille (Cat A) ;
- 1 contrat de projet chargé du transfert de compétence eau et assainissement (cat B) ;
- 1 chargé de projet patrimoine (Cat B) ;
- 2 agents polyvalents au pôle technique (Cat C) ;
- 1 stagiaire rémunéré service eaux et milieux naturels à compter de mars.

A.1.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

	2023	2024
Atténuation de produit (chap 014)	10 934 000,00 €	11 026 700,00 €
<i>Attribution de compensation</i>	<i>10 235 500,00 €</i>	<i>10 235 500,00 €</i>
<i>Prélèvement FNGIR</i>	<i>312 000,00 €</i>	<i>312 000,00 €</i>
<i>FPIC (Prélèvement)</i>	<i>137 000,00 €</i>	<i>145 000,00 €</i>
<i>Reversement Taxe de séjour</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>180 000,00 €</i>
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	<i>149 500,00 €</i>	<i>117 200,00 €</i>

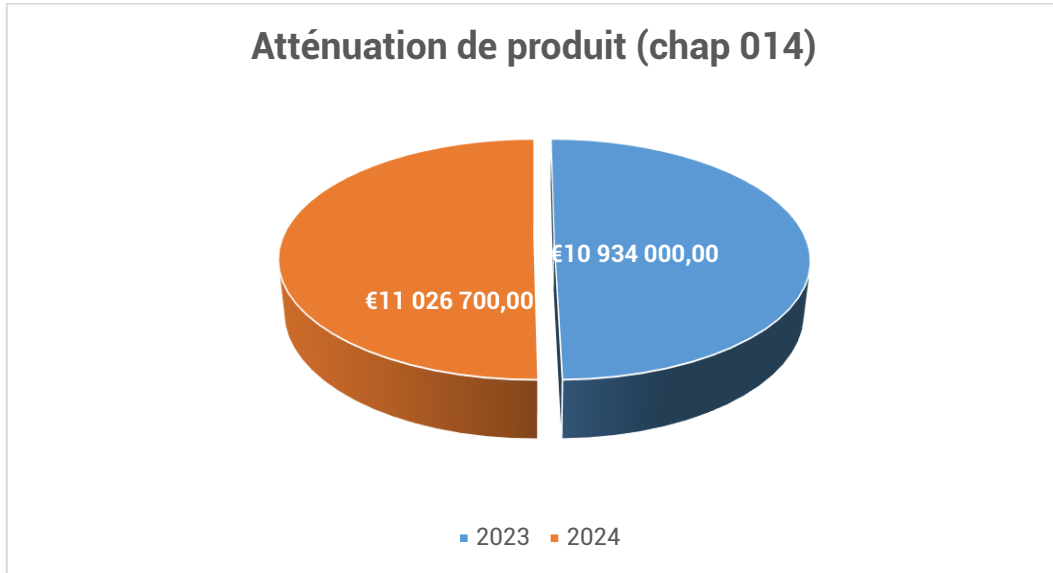
Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront stables en 2024.

Concernant le prélèvement du FNGIR, celui-ci demeure identique à 2023.

Le reversement de la taxe de séjour s’élèvera à 180 000 € en 2024 permettant ainsi de solder les reversements dus des années antérieures.

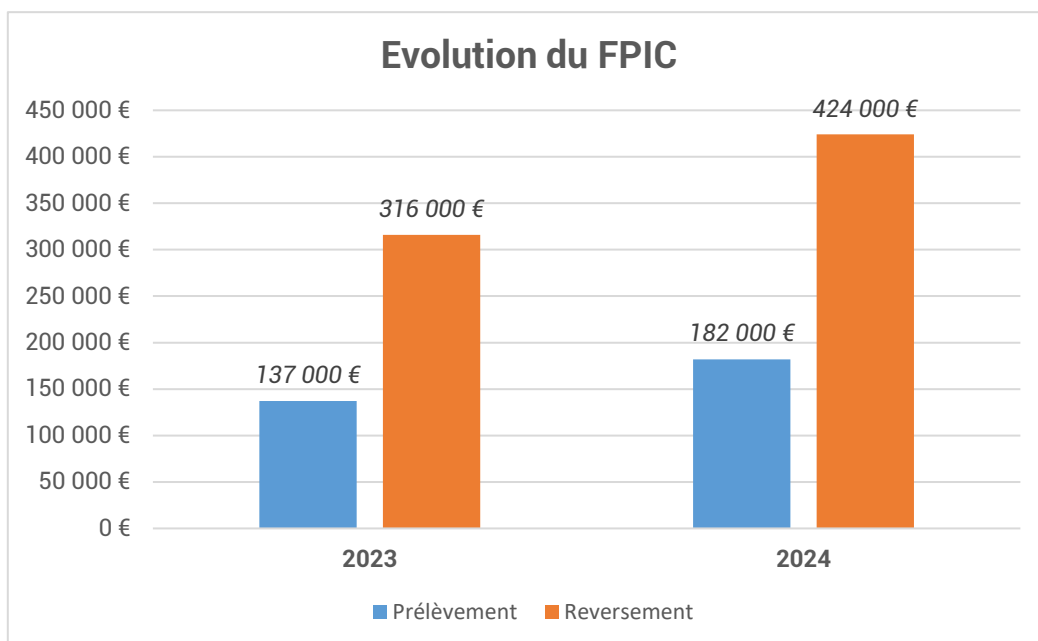
En 2024 les autres reversements seront les suivants :

- Fraction de TVA : 43 900 € à la suite de la notification du produit définitif de TVA nationale 2023 ;
- Redevance sur l'énergie hydraulique : 73 300 € : erreur de la DGFIP dans le calcul de la redevance hydraulique 2023.



Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales

	2023	2024
Prélèvement	137 000,00 €	182 000,00 €
Reversement	316 000,00 €	424 000,00 €



A.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent, en 2024, à 3 074 792,26 € contre 1 646 550,00 € en 2023.

	2023	2024
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 646 550,00 €	3 074 792,96 €
<i>Contingents et participations obligatoires (art 655)</i>	<i>248 000,00 €</i>	<i>268 400,00 €</i>
<i>Subventions versées (art 657)</i>	<i>1 099 650,00 €</i>	<i>1 088 700,00 €</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>298 900,00 €</i>	<i>1 717 692,96 €</i>

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

Participation aux organismes publics pour répondre aux politiques publics du territoire :

- L'Office de Tourisme Intercommunale : 607 400,00 €
- Le Syndicat du Pays de Haute-Corrèze Ventadour : 98 408,76 €
- Le SYMA A89 : 74 000,00 €
- Le Syndicat de Méouze : 43 595,00 €
- Le PNR Millevaches : 23 184,00 €
- L'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse 1 200,00 €

Ce chapitre prévoit également l'ensemble des subventions accordées aux associations.

Enfin, il a été inscrit à ce chapitre une réserve budgétaire d'un montant 1 415 192,96 € qui auparavant était prévue au chapitre 022 « dépenses imprévues » de la nomenclature comptable M14. Ce chapitre a été supprimé à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, le chapitre 022 « dépenses imprévues » s'élevait, en 2023, à 1 529 400,00 €.

A.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

En 2024, les charges financières s'élèvent à 225 000 € contre 241 000 € en 2023.

Les dépenses financières sont les suivantes :

- Remboursement des intérêts de la dette : 221 000,00 €
- Intérêts ligne de trésorerie : 4 000,00 €

A.1.6. Chapitre 67 – Charges spécifiques

Les charges spécifiques s'élèvent en 2024 à 5 000 € et elles se décomposent comme suit :

- Annulation titres sur exercice antérieur : 5 000,00 €

A.1.7. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

	2023	2024
Provisions	87 000,00 €	70 000,00 €

Elles correspondent aux provisions pour risques et charges comme suit :

- Provision promesse d'achat de l'unité de sciage : 29 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – aire accueil gens du voyage : 20 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – village de vacances de l'Abeille : 18 000 €
- Provision pour créances douteuses : 3 000,00 €

A.1.9. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement, pour 2024, s'élève à 2 003 507,04 €

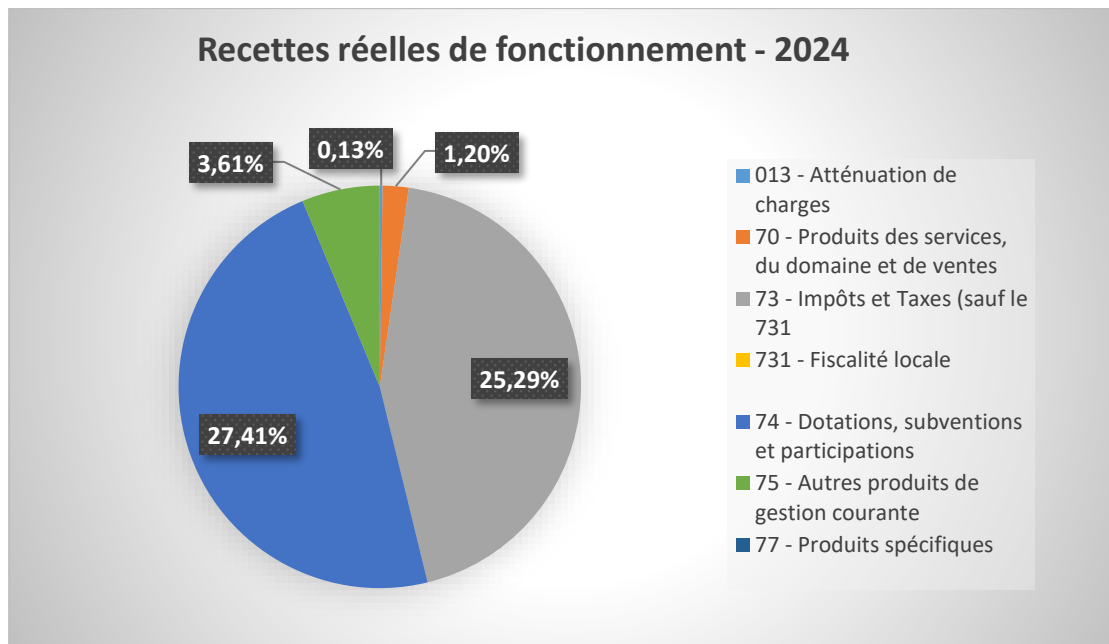
A.1.10. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Amortissement des immobilisations : 1 716 000,00 €

A.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 25 701 000,00 € et se décomposent comme suit :

	BP 2023 BP+BS+DM)	BP 2024
013 - Atténuation de charges	30 000,00 €	30 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et de ventes	360 250,83 €	279 363,48 €
73 - Impôts et Taxes (sauf le 731)	5 216 500,00 €	5 871 500,00 €
731 - Fiscalité locale	8 656 000,00 €	9 836 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	5 362 806,00 €	6 364 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 444 294,60 €	839 100,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises provision semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	21 069 851,43 €	23 220 463,48 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	488 500,00 €	458 000,00 €
TOTAL	21 558 351,43 €	23 678 463,48 €
	Résultat reporté	2 022 536,52 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	25 701 000,00 €



A.2.1. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Elles s'élèvent, en 2024, à 30 000,00 €.

Ces produits correspondent aux remboursements des indemnités journalières, charges sociales reçues par la collectivité.

A.2.2. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes

Pour 2024, les produits des services du domaine s'élèvent à 279 363,48 € et ils sont issus principalement :

- De l'enfance, jeunesse et petite enfance : garderie, accueil de loisirs, séjours et micro-crèche : 153 000,00 €
- Du remboursement des charges locatives, impôts et taxes 45 000,00 €
- Du remboursement de la mise à disposition de personnel de Haute-Corrèze Communauté : 49 200,00 €
- Location photovoltaïque Feniers : 16 300,00 €

A.2.3. Chapitre 73 – Impôts et taxes

La fiscalité est composée du produit :

- des taxes « ménages », qui comprend avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les taxes foncières (bâti et non bâti)
- des taxes des entreprises avec notamment, la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).



Elle est également composée du produit de fraction de la TVA qui correspond à la suppression :

- de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), décidée en 2021 ;
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), actée par la Loi de Finances 2023.

En 2024, le produit des impôts et taxes s'élève à 15 707 500 € contre 14 414 100 €

Les taux de fiscalité des « ménages » et « professionnelle » n'évolueront pas en 2024 et seront identiques à 2023.

Pour rappel, la revalorisation des bases pour 2024 est de 3,9 % selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2023.

Fiscalité des « ménages » :

Avec une revalorisation des bases prévue à 3,9 %, le produit des taxes « ménages » est estimé à 1 991 000 €.

Fiscalité professionnelle :

La CFE est estimée pour 2024 à 5 243 000 € contre 4 550 000 € en 2023. Cette évolution provient de la revalorisation des bases à hauteur de 3,9 % mais aussi à un travail, de mise à jour des bases concernant les barrages, réalisé par direction des vérifications nationales et internationales (DVNI).

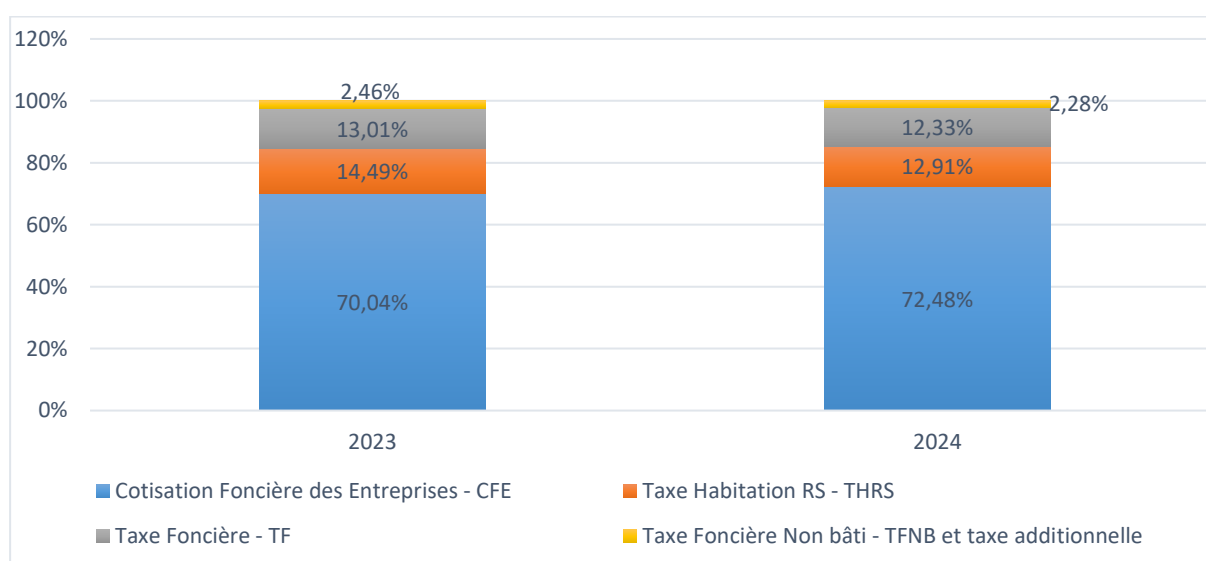
Par ailleurs, le produit de fraction de la TVA, compensant la suppression de la THRP en 2021 et la CVAE en 2023, est estimé à 5 443 000,00 €.

Les prévisions des produits de fiscalité pour 2024 sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024
CFE - TFB - TFNB - THRS - TAFNB	6 496 600,00 €	7 234 000,00 €
TASCOM	544 000,00 €	593 000,00 €
IFER	1 577 000,00 €	1 789 000,00 €
Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communales	316 000,00 €	424 000,00 €
Taxe de séjour	100 000,00 €	120 000,00 €
Attributions Compensation reçues	4 500,00 €	4 500,00 €
Fraction de TVA (compensation THRP + CVAE)	5 326 000,00 €	5 443 000,00 €
Autres	50 000,00 €	100 000,00 €
	14 414 100,00 €	15 707 500,00 €

Evolution des contributions directes (CFE – THRS – TFB – TFNB-TAFNB)

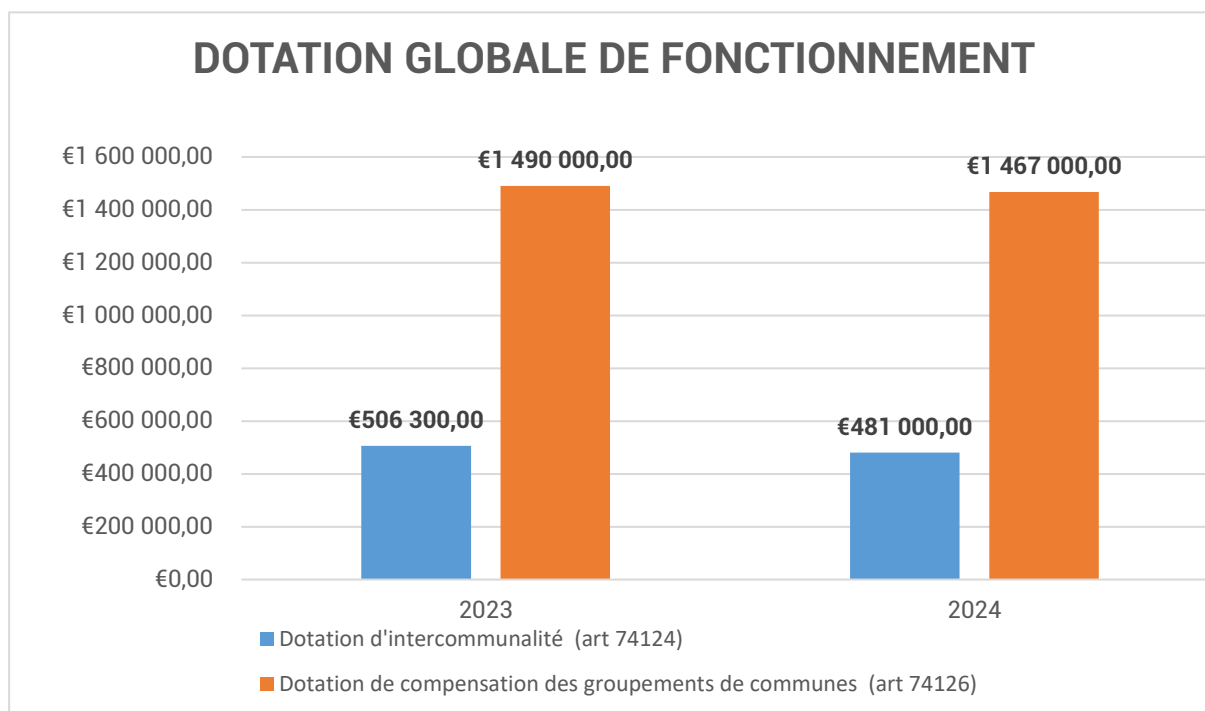
	BP 2023	BP 2024
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	4 550 000,00 €	5 243 000,00 €
Taxe Habitation Résidence Secondaire - THRS	941 600,00 €	934 000,00 €
Taxe Foncière Bâti - TFB	845 000,00 €	892 000,00 €
Taxe Foncière Non bâti - TFNB et taxe additionnelle	160 000,00 €	165 000,00 €
	6 496 600,00 €	7 234 000,00 €

**A.2.4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations**

Le produit des dotations, subventions et participations s'élèvent, pour 2024, à 6 364 500 € contre 5 362 806 €

Pour 2024, la Dotation d'Intercommunalité et la Dotation de compensation des groupements s'élèvent à :

	2023	2024
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	506 300,00 €	481 000,00 €
<i>Evolution n-1</i>		- 5,00%
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	1 490 000,00 €	1 467 000,00 €
<i>Evolution n-1</i>		-1,54%
Total Dotation Globale de Fonctionnement	1 996 300,00 €	1 948 000,00 €



Autres dotations de l'Etat, participations et subventions

	2023	2024
Fond Compensation TVA - FCTVA	0,00 €	6 500,00 €
Dotation Générale Décentralisé - DGD	2 780,00 €	2 700,00 €
Participations (Etat - Région - Département - CAF - MSA - Communes membres)	668 726,00 €	997 300,00 €
Compensations fiscales	2 300 000,00 €	3 018 000,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	395 000,00 €	392 000,00 €

Les compensations fiscales versées par l'Etat correspondent aux :

- Exonérations sur les taxes ménages (TFB, TFNB)
- Exonérations des locaux industriels à Cotisation Foncière des Entreprises et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties décidées dans la loi de finances 2021.

Elles s'élèveront, en 2024, à 3 018 000 € contre 2 300 000 € en 2023.

L'évolution de ces compensations fiscales sont liées au coefficient de revalorisation des bases 2024 soit 3,9 % mais aussi au travail mené par la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) sur les bases de CFE des barrages qui sont assimilés à des locaux industriels.

Les participations et subventions devraient s'établir à 997 300 €. Elles correspondent à des conventions de partenariat avec l'Etat et ses diverses agences, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Corrèze et de la Creuse, la CAF (19 & 23), la MSA (19 & 23), l'Agence de l'Eau Adour Garonne et nos communes membres.

La Dotation Générale de Décentralisation, pour 2024, représente 2 700 € et se décompose comme suit :

- Aéroport : 2 700,00 €



A.2.5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le produit du chapitre Autres produits de gestion courante s'élève pour 2024 à 839 100 € :

	2023	2024
Revenus des immeubles	853 900,00 €	829 100,00 €
Redevances pour concessions, brevets	395,60 €	0,00 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	590 000,00 €	0,00 €
Excédents des budgets à caractère administratif	0,00 €	10 000,00 €

A.2.6. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 418 000€ ;
- Opération d'ordre budgétaire – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour les travaux du village de vacances de l'Abeille, l'étude schéma directeur AEP et divers travaux en régie : 40 000,00 €

B. Budget principal – Section d'investissement

Les opérations d'équipement sont classées en deux catégories. Celles entrant dans le cadre du projet de territoire et s'inscrivant dans un programme pluriannuel des investissements qu'il convient d'actualiser et d'autre part les opérations plus ponctuelles qui seront réalisées au cours du seul exercice 2024.

B.1. Les dépenses d'investissement

Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent 5 517 307,04 € de crédits de paiement, en 2024, pour le seul budget général.

Des chiffrages d'opérations d'investissement sont en cours. Ces nouvelles dépenses feront l'objet de décisions modificatives au cours de cette année.

	BP 2023	BP 2024
20 – Immobilisations incorporelles	687 360,50 €	347 266,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	673 700,00 €	732 300,00 €
21 – Immobilisations corporelles	827 165,00 €	628 721,99 €
23 – Immobilisations en cours	3 267 135,53 €	3 552 119,05 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 066 250,00 €	1 078 500,00 €
27 – Immobilisations financières	14 100,00 €	39 000,00 €
020 – Dépenses imprévues	30 180,90 €	
Total dépenses opérations pour compte de tiers	329 720,00 €	256 900,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	6 895 611,93 €	6 634 807,04 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	488 500,00 €	458 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	13 500,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 397 611,93 €	7 092 807,04 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2023	2 704 885,37 €
	Résultat reporté	1 928 307,59 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 726 000,00 €

B.1.1. Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
COMMUNICATION	313	Portail Territoire	51 266,00 €
	327	Création intranet	23 000,00 €
	298	Matériel direction communication	8 000,00 €
Direction Générale	300	Matériel direction générale	20 000,00 €
RESSOURCES	301	Matériel direction ressources	27 281,99 €
ECONOMIE ET MARKETING TERRITORIAL	329	Pôle Economique	10 000,00 €
	262	Aménagement bureaux accueil office de tourisme	150 000,00 €
	202	Règlement intervention des aides communautaires	350 000,00 €
	259	Aérodrome Thalamy	5 100,00 €
	293	Atelier Relais à Monestier-Merlines	34 500,00 €
	297	Matériel direction économie marketing territorial	17 700,00 €
	238	Réhabilitation du village de vacances de l'Abeille	279 625,32 €
PROXIMITE ET CITOYENNETE	276	Matériel Enfance Jeunesse (Clôture ALSH, matériels informatique, mobilier)	34 700,00 €
	277	Matériel Petite Enfance	3 300,00 €
	247	Micro-crèche à Sornac	897 196,62 €
	213	Golf de Neuvic	567 927,11 €
	232	Médiathèque (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre)	50 000,00 €
	294	Aménagement voies vertes, à Bort-les-Orgues	1 488 270,00 €
	319	Base VTT à Liginiac	41 000,00 €
	303	Matériel service accueil et vie locale	11 000,00 €
	243	Gestion numérique de la randonnée	5 000,00 €
	230	Maisons de santé	7 800,00 €
	307	Signalétique Chemins de randonnées -sites	37 340,00 €

	316	Sentier Lac Triouzoune	90 400,00 €
	334	Voie verte Ussel-Merlines (étude)	9 000,00 €
	315	Sentiers Vitrines	60 000,00 €
	280	Matériel Culture Sport-Nature Patrimoine (Livres, CD/DVD médiathèque)	95 200,00 €
ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	239	Opérations de montée en débit sur le territoire de HCC	4 600,00 €
	227	Plan Local Urbanisme Intercommunal	68 000,00 €
	264	OPAH	60 000,00 €
	278	Matériel Service Technique - Mobilité Transition Ecologique (véhicules services techniques, véhicules propres, matériels et outillages)	182 700,00 €
	292	Matériels service urbanisme et habitat	2 500,00 €
	279	Ombrière siège (installation bornes électriques supplémentaires)	20 000,00 €
	285	Local technique (aménagement parking et aire de lavage)	74 000,00 €
	318	GEMAPI : Multi bassins versants 2023	5 500,00 €
	302	Matériels service GEMAPI	5 000,00 €
	304	Etude diagnostique énergétique des bâtiments	25 000,00 €
	306	Plan Local de l'Habitat	100 000,00 €
	323	OPAH-RU n°1	55 000,00 €
	324	PIG Habitat n°1	55 000,00 €
	325	PIG Habitat n°2	45 000,00 €
	326	OPAH-RU n°2	40 000,00 €
	328	Etude mobilité innovante	20 000,00 €
	330	Aide acquisition vélo électrique liée au rendu de l'étude mobilité innovante	5 000,00 €
	331	Création station multi-mobilité	30 000,00 €
	332	Etude Plan Local Habitat	40 000,00 €
	333	Etude foncière	20 000,00 €
		Opérations pour compte de tiers : Schéma directeur alimentation eau potable : cartographie, étude, travaux sectorisation	118 900,00 €

		Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défens er abreuvement, renaturation et ripisylve 2023	166 500,00 €
			5 517 307,04 €

B.1.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Remboursement capital emprunt : 1 076 000,00 €
- Les dépôts et cautionnement reçus : 2 500,00 €

B.1.3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

- Avance déploiement de la fibre optique sur le territoire : 7 000,00 €
- Ecritures budget annexe zones d'activités : 32 000,00 €

B.1.4. Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

- Amortissements des subventions : 418 000,00 €
- Opération d'Ordre Budgétaire: Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour les travaux du village de vacances de l'Abeille, de l'étude schéma directeur AEP et divers travaux en régie : 40 000,00 €

B.2. Les recettes d'investissement

Les investissements, mentionnés ci-dessous, s'intègrent dans les politiques contractuelles de la Région Nouvelle-Aquitaine, des Départements, de l'Etat et de l'Europe permettant de financer une partie des dossiers d'investissement de Haute-Corrèze Communauté.

Ce sont un peu plus de 2 200 000 € de subventions recettes attendues, pour l'année 2024, sur les subventions d'investissement soit plus de **40 % du montant des investissements**.

Il est à noter que le financement des investissements 2024 se fera sans recours à l'emprunt.

	BP 2023	BP 2024
13 – Subventions d'investissement	1 753 055,00 €	2 235 800,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 002 250,00 €	2 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	766 284,70 €	2 538 112,02 €
27 – Immobilisations financières	160 600,00 €	60 200,00 €
024 – Produits de cession	100 000,00 €	101 000,00 €
Total recettes opérations pour compte de tiers	252 850,00 €	208 900,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	5 035 039,70 €	5 146 512,02 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 070 000,00 €	2 003 507,04 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 573 000,00 €	1 716 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	13 500,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 691 539,70 €	8 866 019,06 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2023	2 859 980,94 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 726 000,00 €

B.2.1. Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
COMMUNICATION	313	Portail Territoire	33 000,00 €
ECONOMIE ET MARKETING TERRITORIAL	262	Aménagement bureaux accueil office de tourisme	53 700,00 €
	259	Aérodrome Thalamy	9 500,00 €
	293	Atelier Relais à Monestier-Merlines	18 000,00 €
	297	Matériel direction économie et marketing territorial	9 000,00 €
	238	Réhabilitation du village de vacances de l'Abeille	117 300,00 €
RESSOURCES	301	Matériel direction ressources	3 000,00 €

PROXIMITE ET CITOYENNETE	276	Matériel Enfance Jeunesse	24 200,00 €
	247	Micro-crèche à Sornac	460 800,00 €
	316	Sentier Lac Triouzoune	12 500,00 €
	213	Golf de Neuvic	308 300,00 €
	294	Aménagement voie verte à Bort-les-Orgues	1 042 000,00 €
	309	Aménagement chemin de la Mémoire à La Courtine	104 100,00 €
	319	Base VTT à Liginiac	15 000,00 €
ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	304	Etude diagnostique énergétique des bâtiments	4 800,00 €
	278	Matériel service technique - Mobilité Transition Ecologique	5 000,00 €
	285	Local technique	15 600,00 €
		Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défens er abreuvement, renaturation et ripisylve	90 000,00 €
		Opérations pour compte de tiers : SDAEP : cartographie, étude, travaux sectorisation	118 900,00 €
			2 444 700,00 €

B.2.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Dépôts et cautionnements reçus 2 500,00 €

B.2.3. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds Compensation TVA sur les investissements 2024 : 764 900,00 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés 1 773 212,02 €

B.2.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

- Ecritures budget annexe zones d'activités : 8 900,00 €
- Fibre optique - Remboursement avance : 51 300,00 €

B.2.5. Chapitre 024 – Produits des cessions

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 101 000,00 € et se composent comme suit :

- Cessions de terrains : 101 000,00 €

B.2.6. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement pour 2024 s'élève à 2 003 507,04 €.

B.2.7. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements des immobilisations 2024 : 1 716 000,00 €

C. Budgets annexes

C.1. Budget Annexe – Déchets

À la suite de l'augmentation des coûts de traitement des déchets et au déficit budgétaire constaté en 2022, il avait été voté, en 2022, un passage du taux pivot de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9.5% à 13,5 % avec une période de lissage de 5 ans.

De ce fait, il a été constaté, dès 2022, une réduction du déficit de 45% et le retour à un résultat excédentaire en 2023.

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 155 130,73 €	1 223 880,00 €
012 - Charges de personnel	1 715 000,00 €	1 933 100,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	1 778 560,00 €	2 076 994,57 €
66 - Charges financières	14 000,00 €	16 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	28 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	9 000,00 €	2 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	323 025,43 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	346 000,00 €	311 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 027 690,73 €	5 914 600,00 €
	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 914 600,00 €

Les principales dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

- Contrats prestation services (Collectes PAV, déchets dangereux, traitement des déchets verts, nettoyage vêtements de travail...) : 525 000,00 €
- Carburant : 324 500,00 €
- Fournitures petit équipement, pièces détachées : 95 200,00 €
- Entretien et réparation véhicules : 81 000,00 €
- Dépenses énergies (électricité, combustibles) : 34 450,00 €
- Formation : 25 000,00 €
- Impressions catalogues, imprimés : 23 000,00 €
- Assurances : 17 800,00 €

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

- Participation au SYTTOM 19 : 1 856 000 €
- Réserve budgétaire (passage M57 au 01/01/2024 suppression du chapitre « 022 : dépenses imprévues ») : 220 994,57 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	12 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine	438 500,00 €	389 974,33 €
731 - Fiscalité locale	4 299 000,00 €	4 796 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	573 500,00 €	573 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	34 000,00 €	13 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 365 000,00 €	5 784 974,33 €
	Résultat reporté	129 625,67 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 914 600,00 €

Les principales recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses**

- Redevance spéciale enlèvement ordures ménagères : 250 000,00 €
- Facturation dépôts des professionnels dans les déchetteries : 85 000,00 €

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 4 796 000,00 €

- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

- Reversement SYTTOM 19, eco-organismes : 330 000,00 €
- Participation Département et autres groupements : 253 000,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	54 031,80 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	550 000,00 €	1 067 083,72 €
23 - Immobilisations en cours	200 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et autres dettes	128 000,00 €	127 600,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	34 000,00 €	13 500,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	966 031,80 €	1 208 183,72 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2023	290 416,28 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 498 600,00 €

Les principales dépenses d'investissement :

- Composteurs : 396 000,00 €
- Benne à ordures ménagères : 200 000,00 €
- Aménagement pôle environnement (parking + aire lavage)
111 000,00 €
- Colonnes (ECT) : 200 000,00 €
- Véhicule service déchets (animateur tri) : 30 000,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	35 000,00 €	175 400,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	141 271,67 €	275 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	323 025,43 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	346 000,00 €	311 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	762 271,67 €	1 084 425,43 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2023	268 000,00 €
	Résultat reporté	146 174,57 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 498 600,00 €

C.2. Budget Annexe – SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent ;
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées.

Le territoire de Haute-Corrèze Communauté compte un peu plus de 8000 installations d'assainissement non collectif.

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne dispose que comme recettes de fonctionnement pour son équilibre budgétaire des redevances prélevées aux foyers possédant un assainissement autonome.

Une évolution des tarifs a été réalisée, en 2020, sur certaines prestations afin de permettre à un nouvel équilibre de ce budget annexe.

Pour rappel, les tarifs appliqués à ce jour sont :

Diagnostic de conception	115 €
Diagnostic de bonne exécution	115 €
Diagnostic de l'existant	115 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique)	115 €
Diagnostic de vente	125 €

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il doit être réalisé environ 1300 diagnostics par an. En 2023, 1043 diagnostics ont été réalisés.

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	107 383,40 €	116 361,84 €
012 - Charges de personnel	35 600,00 €	49 900,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	400,00 €	500,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	628,49 €	700,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 200,00 €	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	171,51 €	70,00 €
TOTAL	145 383,40 €	168 531,84 €
	Résultat reporté	82 868,16 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	251 400,00 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine	195 000,00 €	221 400,00 €
73 - Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	30 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	216 000,00 €	251 400,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	18 100,00 €	2 100,00 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	0 €
020 - Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total opérations compte de tiers	0 €	0 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 000,00 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 100,00 €	2 100,00 €
	Restes à réaliser au 31/12/2023	17 000,00 €
	Total dépenses investissement	19 100,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	34,51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	171,51 €	70,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	171,51 €	104,51 €
	Résultat reporté	18 995,49 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	19 100,00 €

C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités

Ce budget retrace les opérations d'aménagement et de commercialisation de toutes les zones d'activités économiques gérées par Haute-Corrèze Communauté.

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est donc un budget géré en comptabilité de stock, hors taxes.

Il retrace les aménagements des zones d'activités économiques :

- Zone du Bois Saint-Michel ;
- Zone des Alouettes ;
- Zone de la Croix Émanée.

Les dépenses de ce budget sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général pour les équipements publics.

Vente de lot prévue en 2024 : 1

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	83 080,00 €	31 500,00 €
012 - Charges de personnels	0,00 €	0,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	640,00 €	10 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	9 080,00 €	3 100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	383 200,00 €	157 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	476 000,00 €	201 800,00 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024
70 - Produits des services, du domaine	150 000,00 €	13 200,00 €
73 - Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 572,82 €	1 851,26 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	9 080,00 €	3 100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	285 800,00 €	179 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	475 452,82 €	197 651,26 €
	Résultat reporté	4 148,74 €
	Total Recettes Fonctionnement	201 800,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	110 200,00 €	8 900,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	285 800,00 €	179 500,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	396 000,00 €	188 400,00 €

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 585,94 €	31 200,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	383 200,00 €	157 200,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	390 785,94 €	188 400,00 €
	Résultat reporté	0,00 €
	Total Recettes Investissement	188 400,00 €

C.4. Budget Annexe – IADS

Haute-Corrèze Communauté avait créé, en 2017, un service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS) pour une partie de ses communes membres et en avait délégué la gestion à la ville d'Ussel.

En 2022, ce service avait été reconfiguré : Haute-Corrèze Communauté avait assuré sa propre instruction et pour une partie des communes qui adhéraient au précédent service commun (soit au nombre 11).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023, le service commun IADS de Haute-Corrèze Communauté regroupe 62 communes.

Voici la grille tarifaire qui est appliquée avec une tarification à l'acte :

Type d'acte	Prix unitaire
Certificat d'urbanisme d'information - Cua	27 €
Certificat d'urbanisme opérationnel - Cub	54 €
Déclaration Préalable de travaux - DP	94 €
Permis de Construire - PC	134 €
Permis d'Aménager - PA	161 €
Permis de Démolir - PD	107 €
Permis de Construire Modificatif - PCM	134 €
Permis d'Aménager Modificatif - PAM	161 €

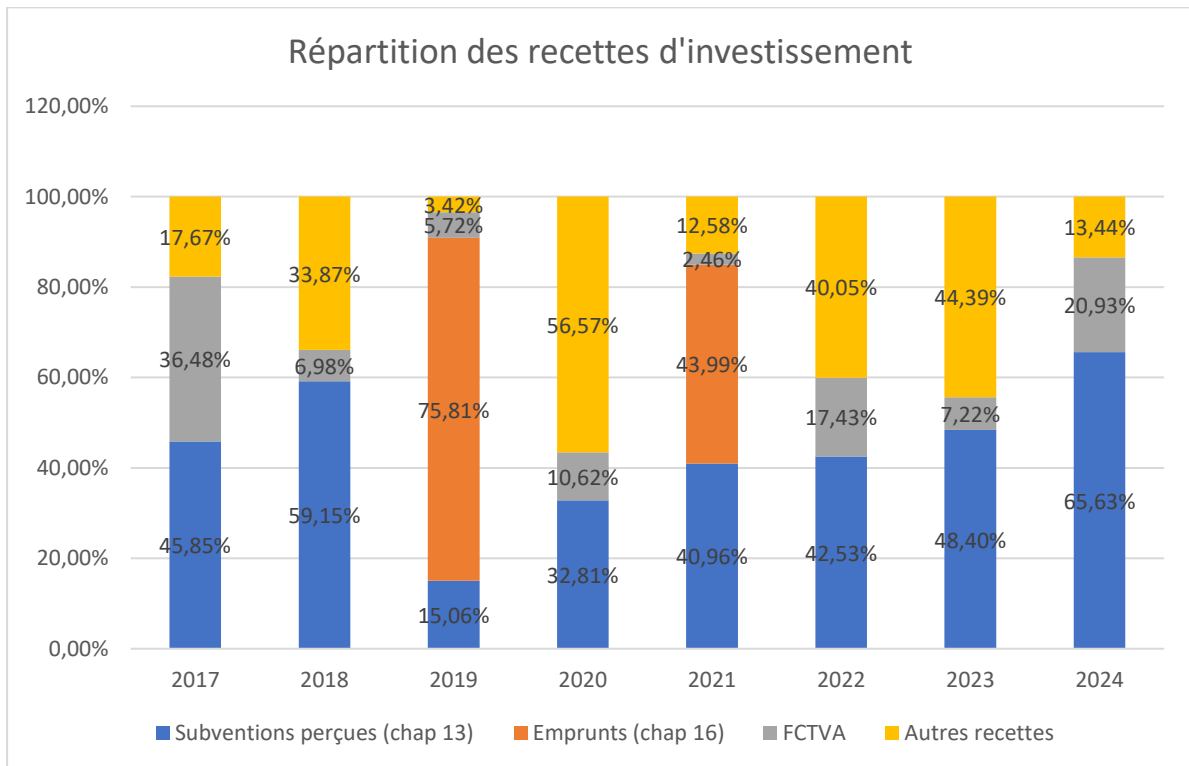
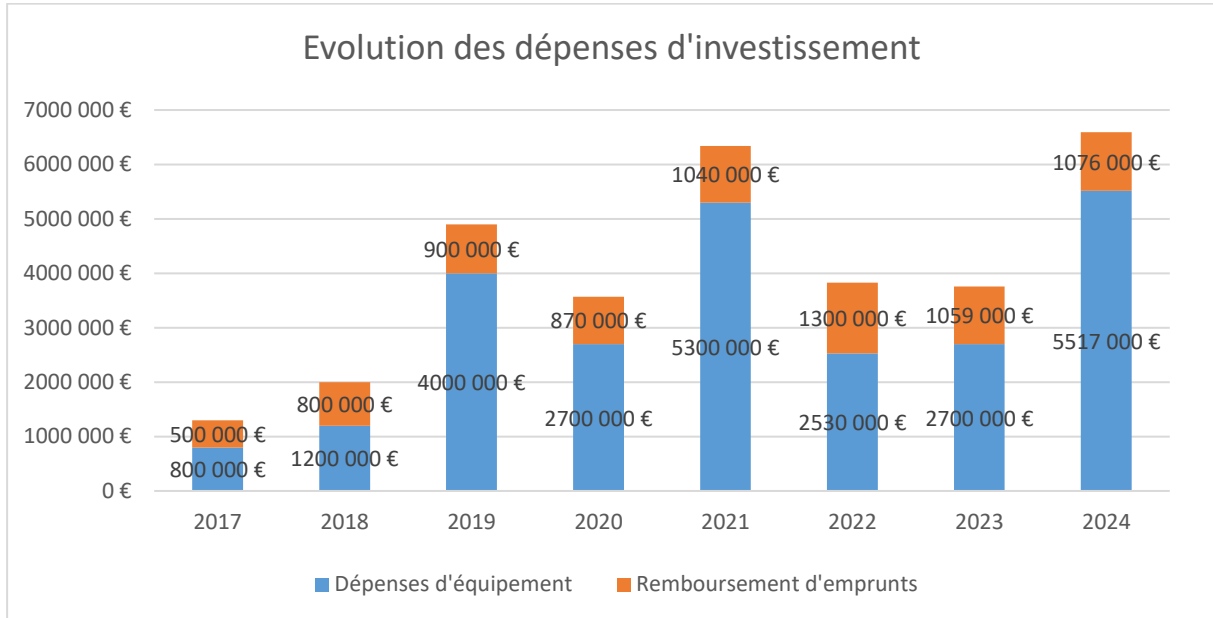
Dépenses de fonctionnement		
	BP 2023	BP2024
011 - Charges à caractère général	3 305,00 €	19 950,00 €
012 - Charges de personnels	69 200,00 €	115 700,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €
65 - Dépenses de gestion courante	- €	50,00 €
66 - Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	9 495,00 €	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 500,00 €	3 600,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	85 500,00 €	139 300,00 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2023	BP2024
013 - Atténuations de charges	0,00 €	- €
70 - Produits des services, du domaine	0,00 €	26 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	0,00 €	- €
74 - Dotations, subventions, participations	75 962,95 €	105 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 500,00 €	5 450,13 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 462,95 €	136 450,13 €
	Résultat reporté	2 849,87 €
	Total des recettes de fonctionnement	139 300,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	12 995 €	3 605,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €	
23 - Immobilisations en cours	0 €	
Total opérations compte de tiers	0 €	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	12 995,00 €	3 605,00 €
	Restes à réaliser au 31/12/2023	29 195,00 €
	Résultat reporté	- €
	Total dépenses investissement	32 800,00 €

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024
13 - Subventions d'investissement		5,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	7 005,00 €	25 692,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	9 495,00 €	- €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 500,00 €	3 600,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000,00 €	29 297,00 €
	Résultat reporté	3 503,00 €
	Total recettes investissement	32 800,00 €

Annexe n°1 - Évolution des dépenses et des recettes d'investissement de 2017 à 2024 ?



Autres Recettes comprennent notamment les opérations pour compte de tiers et les autres subventions.

2. Lexique

AEP : alimentation en eau potable

BP : budget primitif

BS : budget supplémentaire

CAF : caisse d'allocations familiales

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGD : dotation générale décentralisée

DM : décision modificative

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante

ETP : équivalent temps plein

FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources

FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GPECT : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales

HCC : Haute-Corrèze Communauté

IFER : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux

INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LFI : loi de finances

M14 : instruction budgétaire et comptable M14

MSA : mutualité sociale agricole

OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPAH-RR : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale

OPAH-RU : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation urbaine

PAV : points d'apports volontaires

PCAET : plan climat-air-énergie territorial

PLH : programme local de l'habitat

PLPDM : plan local de prévention des déchets ménagers

PLUI : plan local de l'urbanisme intercommunal

PNR : parc naturel régional de Millevaches

SCI : société civile immobilière

SDAEP : schéma directeur alimentation en eau potable

SIG : système d'information géographique

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

SPANC : service public d'assainissement non collectif

SYMA A89 : syndicat mixte d'aménagement de l'A89

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

TF : taxe foncière

TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

THRS : taxe d'habitation résidence secondaire

THRP : taxe d'habitation sur les résidences principales

TP : taxe professionnelle

TVA : taxe sur la valeur ajoutée